



Ville de Cerny

Essonne

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 5 décembre 2006

L'an deux mille six le 5 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claire GRZESKOWIAK, Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 1^{er} décembre 2006.

Étaient présents : Mmes et MM. Pierre LEFORT, Jean-Luc PLUYAUD, Jacqueline FILIPPI, Mireille DENOYER, André MALEINE, MARTINEZ Richard, Simone ROUSSEL, Jacques COMBETTE, Patrick HERMANS, Jacques MITTELETTE, Hervé BRIAND-MOMPLAISIR Gérard LAUNAY, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Hervé BEIRENS représenté par J.L. PLUYAUD
 Pascal BON représenté par Mme GRZESKOWIAK
 Jean SÉGALARD représenté par M. LAUNAY

Absente: Mme CHAUMETTE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 17, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Jacques MITTELETTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

* * * * *

L'ordre du jour appelle les affaires suivantes :

1 – Dotation globale d'équipement : programmation 2007

* * * * *

N° 2006 / XII / 1 -Dotation Globale d'Équipement : programmation 2007.

M. Pierre LEFORT, Maire-adjoint, expose à l'assemblée que notre commune est éligible à la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) pour l'année 2007. Les demandes de subvention doivent parvenir en sous-préfecture avant le 30 novembre. Parmi les opérations subventionnables figurent l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour laquelle le taux de subvention est de 60 % du montant hors taxes l'informatique et l'amélioration du service public, création et rénovation des bâtiments scolaire, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, les opérations visant à améliorer l'éclairage public, l'enfouissement de réseaux en agglomération pour lesquels le taux de subvention est de 30 % du montant hors taxes des travaux. Par ailleurs, ne sont pas éligibles les opérations bénéficiant de financements émanant d'autres collectivités ou organismes dont le montant cumulé avec la D.G.E. dépasserait 80 % du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Sollicite de l'État des subventions au titre de la programmation 2007 de la Dotation Globale d'Équipement,

Approuve les projets relatifs à :

- Création d'une école maternelle
- L'extension du réseau d'éclairage public rue Degommier
- L'extension de l'éclairage public RN. 191 entre la rue des Cordeliers et chemin du Pressoir

et précise que le financement de ces opérations d'un montant total de 1 073 787.30 € **H.T soit 1 284 249.61 € TTC** se décompose comme suit :

<i>Opération</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>D.G.E</i>	<i>C.R.</i>	<i>C.G</i>	<i>Part communale</i>
Ecole maternelle	1 034 231.99	310 269.60	188 749.00	80 892.00	454 321.67
Eclairage rue Degommier	6 590.50	1 977.15			4 613.35
Eclairage RN.191	32 964.81	9 889.44			23 075.37
Totaux	1 073 787.30	322 136.19	188749.00	80 892.00	482 010.11

Autorise le Maire à établir les dossiers techniques qui seront transmis aux services de l'État, à lancer toutes procédures nécessaires pour mener à terme ces travaux ainsi qu'à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

* * * * *

Le Maire, soussigné, constate que le compte rendu sommaire de la séance en date du 5 décembre deux mille six, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 6 décembre deux mille six conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Marie-Claire GRZESKOWIAK